



**HAL**  
open science

## Licence Droit canonique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit canonique. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02027079

**HAL Id: hceres-02027079**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027079v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Droit canonique

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



## Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit canonique

Domaine : Sciences humaines et sociales et Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI130004195

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Strasbourg.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Il s'agit d'une 3<sup>e</sup> année de licence originale, unique en son genre dans les universités publiques, reconnue dans la région (dont le statut concordataire offre déjà des débouchés sur place dans les associations, les cultes, les administrations, les professions juridiques), en France et à l'étranger. Cette mention offre une formation en droit canonique, après deux premières années de théologie ou d'une autre discipline. Elle est proposée en présentiel et en enseignement à distance (EAD). Cette formation, pluridisciplinaire, est envisagée dans une perspective à la fois de droit et de sciences humaines puisqu'elle est une manière d'appréhender le fait religieux au-delà de ses aspects juridiques. Elle a aussi un volet professionnalisant, que consacrent deux stages à effectuer dans l'année. Elle peut conduire à une poursuite d'études dans la même discipline, en histoire ou en lettres, ou déboucher sur un métier. La licence de *Droit canonique* peut être conçue comme un complément de spécialisation pour des juristes, des théologiens, etc. (d'où le nombre important de salariés, souvent en EAD, parmi les étudiants) ou comme formation principale, en fonction du projet professionnel.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique vise l'acquisition d'un important contenu disciplinaire et de méthodes spécifiques, dans un esprit critique et scientifique, avec un souci d'ouverture (langue vivante). Cette formation en un an étant déjà pensée comme une passerelle et une spécialisation, elle ne cherche pas à permettre des réorientations en cours d'année. Malgré une maquette bien structurée dans son ensemble, l'organisation pédagogique laisse parfois un peu à



désirer : il y a un déséquilibre au profit des cours (peu de travaux dirigés), et le total des crédits proposés au 2<sup>e</sup> semestre est de 27 (au lieu de 30).

L'aide à la réussite existe à travers un dispositif d'accueil en début d'année. Il n'y a pas de tutorat (non prévu en L3 de manière générale). Deux stages obligatoires fondent la dimension professionnalisante de la formation. L'apprentissage à distance permet en théorie d'intégrer plus facilement les salariés, nombreux parmi les inscrits. En revanche, il faut noter un déficit en matière de mobilité internationale (pas de partants).

Si les débouchés professionnels sont bien évoqués dans le dossier, répondant ainsi aux précédentes observations de l'AERES, et si la formation intègre cette dimension par le biais de stages, par l'intervention de professionnels (au demeurant peu explicitée) et par une UE de « préparation aux professions canoniques », ce n'est cependant pas une finalité en soi, car cette L3 spécialisée accueille des étudiants souvent salariés, ou qui ont déjà des perspectives professionnelles claires. La poursuite d'études en master est possible : la diversité des formations de masters envisageables après la licence de *Droit canonique* est aussi le reflet du recrutement des étudiants, venus de différentes disciplines en L2 (voire L3).

Le pilotage de la formation est sans doute à revoir : il n'est pas suffisamment tiré de conclusions quant aux taux élevés d'abandon et d'échec, au-delà de l'affichage de cette préoccupation, témoignant effectivement de sa prise en compte. Le suivi des étudiants, tant les diplômés que ceux qui ont abandonné, demanderait à être amélioré. L'équipe pédagogique est trop resserrée, malgré l'existence d'une commission paritaire de gestion (qui n'a pas qu'une vocation pédagogique). Enfin, il ne ressort pas une véritable réflexion d'ensemble en matière de pilotage de la formation.

- Points forts :
  - Solidité des contenus et du projet pédagogique.
  - Apprentissage à distance bien développé.
  - Ouverture sur d'autres champs disciplinaires.
  
- Points faibles :
  - Equipe pédagogique trop resserrée, n'intégrant pas les éventuels professionnels.
  - Pas de véritable réflexion sur les moyens pour réduire le taux d'échec/d'abandon.
  - Faiblesse de la mobilité étudiante (des partants).

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux adapter les conditions d'enseignement au public visé, en particulier des salariés en enseignement à distance, pour réduire le taux d'abandon, et de développer les départs d'étudiants en mobilité internationale. Une réflexion d'ensemble sur le pilotage de la formation et en particulier son ouverture aux professionnels devrait être encouragée.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	Années antérieures à la fusion des trois universités de Strasbourg - Données indisponibles				
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)					
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3				36	42
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante				36	42
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)					
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire					
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					



# Observations de l'établissement



**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
**Directeur**

**Agence d'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur**  
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne  
75002 PARIS

**Alain BERETZ**  
**Président**

**Affaire suivie par**  
**Frédérique GRANET-**  
**LAMBRECHTS**  
Vice-présidente Formations  
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

**Objet :** Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters  
**Nos Réf. :** FG/MA/N° 2012-076

**Secrétariat :**  
Martine ARRO  
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62  
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Droit canonique

Domaine : Sciences humaines et sociales et Droit, économie, gestion

Demande n°S3LI130004195

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

## **Réponse au rapport d'évaluation de l'AERES relatif à la mention de licence de droit canonique de l'Université de Strasbourg**

La présente réponse au rapport d'évaluation de la mention de licence de droit canonique par l'AERES entend apporter un certain nombre d'éléments au vu des observations et des recommandations émises dans le rapport, et eu égard aux spécificités de cette offre de formation, unique en son genre dans le paysage universitaire public français.

**1- L'organisation pédagogique.** Le rapport formule deux observations sur l'organisation pédagogique qui découle de la maquette : le déséquilibre entre cours et travaux dirigés et un total de crédits proposés au 2<sup>e</sup> semestre de 27 au lieu de 30. Sur le premier point, l'équipe pédagogique sera attentive à ce que ce déséquilibre, qui ne concerne d'ailleurs que le premier semestre (l'équilibre est assuré entre cours et travaux dirigés au second semestre) soit atténué par une part plus importante accordée à des travaux dirigés dans le cadre de chacun des cours prévus au semestre en question. Pour ce qui est du nombre de crédits, et malgré toute l'attention portée à l'élaboration de la maquette, une malencontreuse erreur s'est glissée dans le schéma des deux semestres : les UE4 et UE5 de chaque semestre doivent en réalité être affectées non de 3 mais de 6 crédits, et le choix libre (UE7 ou UE8) de 3 crédits.

**2- Le pilotage de la formation.** L'équipe pédagogique, qui gagnerait certainement à s'élargir davantage aux intervenants extérieurs et aux professionnels participant à la formation, s'efforce d'encadrer au mieux un public particulier, pour une bonne part déjà engagé dans la vie active, subissant très souvent des contraintes professionnelles et familiales. Elle demeure attentive à ce que la capitalisation libre des modules (dans la droite ligne de l'esprit LMD) et l'accomplissement étalé du cursus ne conduisent pas à une démobilisation, voire à un abandon, de la part des candidats. Le suivi des étudiants dans ce sens, mais aussi à l'issue de la formation, engagé dernièrement, a d'ailleurs commencé à porter ses fruits, à en juger par les récents résultats.

**3- La mobilité étudiante.** L'équipe pédagogique de la licence en droit canonique prend acte de la nécessité, exprimée dans le rapport, de développer le départ des étudiants en mobilité internationale. Etant donné la spécificité, voire la rareté, de la discipline, elle cherchera à établir dans quelle mesure et dans quelle direction cette mobilité pourra être encouragée et, le cas échéant, mis en œuvre.